



## COLLEGE PRIVE SAINT-JEAN

4, rue du Faubourg Saint-Jean

VIHIERS - 49310 LYS HAUT LAYON

Tél : 02 41 75 81 15 – Vie scolaire 02 52 56 96 43

Mail : [secretariat@saintjeanvihiers.org](mailto:secretariat@saintjeanvihiers.org)

Site : <https://st-jean-vihiers.anjou.e-lyco.fr/>

# INFORMATIONS PRATIQUES

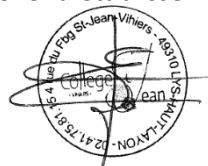
## RENTREE 2023

Chers parents,

Nous vous communiquons quelques informations relatives à la rentrée scolaire prochaine de votre enfant ; nous vous demandons de conserver ce livret qui vous servira tout au long de l'année scolaire.

Bonne lecture,

J. Lasne,  
Chef d'établissement



### I. FERMETURE ÉTABLISSEMENT

Le collège sera fermé à compter du **11 juillet jusqu'au 24 août** inclus.

### II. RENTREE DES ELEVES

- **Lundi 4 septembre** à 8h50 pour les élèves des **classes de 6<sup>ème</sup> et de 3<sup>ème</sup>**.  
Accueil des élèves et des parents à partir de 8h45 (sur la cour).  
**Les élèves de 6<sup>ème</sup> n'auront pas cours le mardi 5 septembre.**
- **Mardi 5 septembre** à 8h50 pour les élèves des **classes de 5<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup>**.

**CHANGEMENT : Mardi 5 septembre, les élèves de 3<sup>ème</sup> auront cours et devront apporter leurs affaires de cours.**

Horaires des cours : Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h50 – 11h50/12h15/12h45 et 14h00 – 17h  
Mercredi : 8h50 – 11h50/12h15

### III. CALENDRIER ANNEE SCOLAIRE

#### a. Réunion de rentrée par niveau.

Elles auront lieu courant septembre. Une invitation vous sera adressée en début d'année. C'est un temps important pour échanger avec le professeur principal de la classe, les membres de l'Association des Parents d'Elèves et de l'Association de Gestion du collège.

## b. Les rencontres parents – professeurs

Des temps de rencontres parents – professeurs sont programmés sur l'année scolaire :

- ✓ 1<sup>er</sup> temps pour l'ensemble des élèves par niveau au 1<sup>er</sup> trimestre (décembre 2023)
- ✓ 2<sup>ème</sup> temps sur demande du professeur principal et/ou de la famille au 2<sup>ème</sup> trimestre

## c. Journées pédagogiques

Dans le courant de l'année scolaire, une à deux journées pédagogiques peuvent avoir lieu entraînant la suppression de cours. Ce temps de formation est important pour mener à bien des projets communs au service des jeunes comme par exemple le dernier temps de formation sur l'attention, la mémorisation et le handicap. Un courrier d'information vous sera transmis.

## d. Vacances scolaires

	Après la classe	Au matin
TOUSSAINT	Vendredi 20 octobre 2023	Lundi 6 novembre 2023
NOEL	Vendredi 22 décembre 2023	Lundi 8 janvier 2024
HIVER	Vendredi 23 février 2024	Lundi 11 mars 2024
PRINTEMPS	Vendredi 19 avril 2024	Lundi 6 mai 2024
ETE	Vendredi 5 juillet 2024	

## e. Absences de professeurs

A chaque fois que cela est possible, le collège met en œuvre le remplacement des professeurs. Un nouvel emploi du temps est établi pour la journée ou la semaine consultable sur EcoleDirecte.

Pour les absences longues supérieures à 15 jours, un message du collège vous informera sur le remplacement du professeur et le nouvel emploi du temps si besoin.

# IV. ORGANISATION

## a. Manuels scolaires et fournitures scolaires

Les livres sont fournis gratuitement par l'établissement aux collégiens et remis le jour de la rentrée en contrepartie d'une caution de 60 €. (Cette caution garantit le respect des manuels scolaires et la bonne utilisation du matériel mis à disposition par le collège). Elle vous sera restituée en fin d'année scolaire au vu de l'état des livres

Chacun doit avoir le souci de les conserver en bon état en les couvrant et en les utilisant avec soin. Pour une meilleure protection des livres, des cahiers, il est souhaitable que les élèves disposent de cartables rigides plutôt que de sacs à dos.

Pour le 1<sup>er</sup> jour, votre enfant devra apporter une trousse complète, des feuilles simples, une chemise à élastique et un cahier de brouillon. **N'achetez pas d'agenda, il est intégré au cahier de bord et sera distribué à la rentrée.** A partir du mercredi 6 septembre, votre enfant devra apporter les affaires nécessaires à ses cours.

## b. Photos de classe et individuelle

Un photographe sera présent le 4 et 5 septembre 2023. Vous aurez la possibilité d'acheter une pochette contenant la photo de classe et des photos individuelles.

## c. Absences, retards et correspondances

Il sera remis à votre enfant le jour de la rentrée un cahier de bord ; celui-ci contient des billets d'absence détachables. Ces billets seront utilisés pour justifier toute absence prévue ou autoriser une sortie exceptionnelle.

- **Pour les retards**, votre enfant devra impérativement passer par la vie scolaire avant de se rendre en cours.

- **Pour les départs du collège**, sur horaire de cours, votre enfant vous attendra à l'accueil où vous devrez venir le chercher et non à l'extérieur de l'établissement.
- **Pour prévenir de l'absence de votre enfant**, vous devez appeler le collège au 02 52 56 96 43 (ligne directe Vie Scolaire), au 02 41 75 81 15 un répondeur est à votre disposition, ou bien envoyer un mail à l'adresse :  
[vie-scolaire@saintjeanvihiers.org](mailto:vie-scolaire@saintjeanvihiers.org)

#### d. Portail e-lyco pour les actualités et informations de l'établissement

Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante : <https://st-jean-vihiers.anjou.e-lyco.fr/>

Certaines pages ou textes sont le fruit du travail des élèves. La plupart des activités extrascolaires y sont décrites. Vous y trouverez de nombreuses informations. N'hésitez pas à le regarder.

#### e. Pastorale

Le collège Saint-Jean fait des propositions pastorales aux élèves volontaires.

- En classe de 6<sup>ème</sup> : catéchèse ou culture chrétienne et culture des religions, 1 heure par semaine sur temps scolaire
- Pour tous niveaux : permanence « aumônerie » le lundi sur le temps du midi
- En classe de 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> : soirées à thèmes hors du temps scolaire (17h30 -20h) et un temps fort en Abbaye ou Monastère.

La formation en petits groupes nécessite de nombreux animateurs particulièrement en 6<sup>ème</sup>. Des besoins nouveaux et nombreux se dessinent pour la prochaine rentrée pour l'encadrement des élèves. Toutes bonnes volontés seront accueillies avec plaisir. Faites-vous connaître auprès de la direction si vous souhaitez intégrer une équipe d'animation.

#### f. Portail EcoleDirecte [www.ecoledirecte.com](http://www.ecoledirecte.com)

Afin de faciliter la communication avec les familles et les élèves, le collège a mis en place un système d'information par Internet : **EcoleDirecte. Ce portail sera notre moyen de communication privilégié.**

Votre code d'accès vous sera donné à l'entrée dans l'établissement et sera valable pour toute la scolarité de l'enfant au collège. Cette connexion sécurisée permet l'accès à la messagerie et aux informations de la vie scolaire, de la comptabilité, du secrétariat, ...

#### g. Stationnement des 2 roues

Les élèves doivent obligatoirement stationner leur "2 roues" aux endroits prévus :

- Pour les vélos : à l'entrée de la cour centrale
- Pour les cyclomoteurs : à l'entrée du collège  
Prévoir un antivol. En aucun cas le collège ne peut être tenu pour responsable en cas de vol ou de dégradation.

#### h. Entrées et sorties des élèves

Le collège est ouvert de 8h30 à 17h avec la présence d'un assistant d'éducation. Tout départ du collège doit **être obligatoirement signalé** au bureau de la vie scolaire, il en est de la responsabilité de l'établissement.

#### i. Bulletins trimestriels.

Ils sont transmis aux familles par l'intermédiaire des élèves à chaque fin de trimestre et à votre disposition sur l'espace « parents » EcoleDirecte.

Durant toute la scolarité au collège, vous pouvez consulter les évaluations de votre enfant sur [Ecole Directe](#).

#### j. Règlement financier

Il fixe les tarifs de l'année scolaire pour la scolarité, la demi-pension et est disponible sur notre site : <https://st-jean-vihiers.anjou.e-lyco.fr/> rubrique "infos pratiques – les frais de scolarité".

Le paiement des frais peut-être :

- par prélèvement mensuel au 8 du mois : 10 prélèvements de septembre à juin et un ajustement début juillet si besoin (mode de règlement privilégié par le collège)
- par chèque et/ou espèce (une facture annuelle avec possibilité de régler en plusieurs fois et une facture d'ajustement début juillet si besoin).

**Pour les nouvelles familles** et pour celles qui ont changées de coordonnées bancaires, joindre avant le 20 du mois pour une prise en compte le mois suivant :

- Le mandat de prélèvement à télécharger sur notre site <https://st-jean-vihiers.anjou.e-lyco.fr/> rubrique "infos pratiques – les frais de scolarité".
- Un R.I.B. (Relevé d'Identité Bancaire) récent avec code IBAN à jour

#### **k. Les Bourses de Collège par l'Education Nationale**

Vous recevrez en septembre une circulaire vous informant des modalités d'octroi des bourses du collège. Les dossiers seront à retirer en comptabilité fin septembre début octobre.

#### **l. Carte de restauration scolaire**

A leur entrée au collège, les élèves reçoivent une carte scolaire strictement personnelle, pluriannuelle et gratuite. Elle permet à tous d'accéder à la cantine durant les années « collège ».

Des contrôles de cartes seront organisés dans l'année pour vérifier l'état de celles-ci. En cas de perte, de détérioration, photocopie, illisible ou casse, son coût de reproduction vous sera facturé 10 €.

#### **m. Casier**

Pour les élèves déjà dans l'établissement, le fonctionnement par binôme ainsi que le coût de la location seront reconduits à l'identique de cette année scolaire pour la rentrée prochaine.

Pour les nouveaux élèves : des casiers métalliques fermés avec cadenas – 1 casier pour 2 élèves – sont fournis pour tous les élèves à l'extérieur des classes pour un coût annuel de 15€/an avec cadenas offert.

Les élèves peuvent y déposer leurs affaires personnelles (sac de sports, sac de cours, classeurs, .... ).

Le choix du binôme, de préférence d'un même niveau, reste de la responsabilité des élèves.

Le jour de la rentrée, chaque élève devra nommer son binôme de casier pour l'année scolaire.

## **V. AIDES SOCIALES**

Il est possible de demander une aide sous forme de fonds sociaux. Les familles doivent faire une demande par écrit à la comptabilité du collège et joindre le dernier avis d'imposition ou de non-imposition, le dernier relevé d'allocation familiale, le dernier relevé d'allocation chômage.

Si des familles éprouvent à certaines périodes des difficultés, ne pas hésiter à prendre contact avec la comptabilité afin d'établir un calendrier des paiements :

Contact : [comptabilite@saintjeanvihiers.org](mailto:comptabilite@saintjeanvihiers.org) – Tél : 02 41 75 81 15

## **VI. REGLEMENT INTERIEUR / CHARTE INFORMATIQUE**

Dans le cahier de bord remis à l'élève dès le premier jour de la rentrée, **le règlement complet et la charte informatique du collège sont à signer par l'élève et les parents ou représentant légal.**

## **VII. ADMINISTRATION**

Les bureaux administratifs du collège seront ouverts aux familles à partir du vendredi 25 août 2023.

Les horaires des bureaux sont les suivants :

Accueil – secrétariat :

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h45 à 12h et de 13h30 à 17h
- Mercredi de 8h45 à 12h

Comptabilité : Du lundi au vendredi (fermé le mercredi) de 8h45 à 12h et de 13h30 à 17h45

<b>Standard</b> du collège Saint-Jean	02 41 75 81 15
<b>Bureau de la Vie Scolaire</b>	02 52 56 96 43

<b>Adresses mail</b>	
Secrétariat	<a href="mailto:secretariat@saintjeanvihiers.org">secretariat@saintjeanvihiers.org</a>
Comptabilité	<a href="mailto:comptabilite@saintjeanvihiers.org">comptabilite@saintjeanvihiers.org</a>
Vie Scolaire	<a href="mailto:vie-scolaire@saintjeanvihiers.org">vie-scolaire@saintjeanvihiers.org</a>